

Séance du 10 avril 2001

L'an deux mil un le dix Avril , le Conseil Municipal de **GUERLESQUIN**, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.Paul **UGUEN**, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ 1er Adjoint , M. Daniel FUSTEC 2ème Adjoint , M. André RIOU 3ème Adjoint , Mme Martine JAOUEN 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF 5ème Adjoint , M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, M. Gérard SIMONET, M. Arsène INIZAN, , M. Michel LE ROY, M. Jean CORVEZ, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN. M. Yvon FOLLOROU ,M. Jacques TILLY ,

Absents : Mme Sylvie LE JAN, M. Romain QUERE, Mme Louissette LE ROUX,

Procurations : Mme Sylvie LE JAN à Mme Martine JAOUEN , M. Romain QUERE à M. Pierre LE DILAVREC , Mme Louissette LE ROUX à M. Daniel FUSTEC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 Avril 2001

Date de Publication : 11 Avril 2001

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet: Compte de gestion : approbation

Le Conseil Municipal , après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux de mandats , le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers , ainsi que l'état de l'actif ,l'état du passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2000 ; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Considérant que les opérations sont régulières et justifiées .

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2000 au 31 Décembre 2000 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2000 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité ,que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2000 par le Receveur ; visé et certifié conforme par l'ordonnateur , n'appelle ni observation , ni réserve de sa part .